

ACANTHE DEVELOPPEMENT
Société Européenne au capital de 19 991 141 euros
Siège social : 2 rue de Bassano
75116 - PARIS
735 620 205 RCS PARIS
SIRET : 735 620 205 00121

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2018

Procès-verbal des délibérations

Le vendredi cinq janvier deux mille dix-huit, à onze heures trente, au siège social, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Un avis de réunion a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} décembre 2017.

Un avis de convocation a été inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal La Loi du 20 décembre 2017.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre simple conformément aux dispositions des statuts.

Les Commissaires aux Comptes titulaires, les cabinets Deloitte et Associés et Exco Paris ACE, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, sont absents et excusés.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

En application de l'article 36 des statuts de la Société et en l'absence du Président du Conseil d'Administration, l'assemblée élit Monsieur Patrick Engler, Administrateur de la Société, en qualité de Président de séance.

Sont désignés en qualité de scrutateurs de l'assemblée, les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix :

- la société Rodra Investissements, représentée par Madame Florence Soucémariadin,
- la société Cofinfo, représentée par Madame Audrey Soto.

Le bureau de l'assemblée désigne en qualité de secrétaire Monsieur Nicolas Boucheron.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 76 246 579 actions sur les 147 125 260 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'assemblée représentant plus du cinquième du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 147 125 260 actions représentent un nombre égal de voix.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- les feuilles de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les formulaires de vote par correspondance,
- la copie de l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} décembre 2017,
- la copie de l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal La Loi du 20 décembre 2017,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires nominatifs,
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes accompagnées des accusés de réception,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions,
- les statuts de la Société,
- une formule de procuration,
- un formulaire de vote par correspondance,
- une formule de demande d'envoi de documents.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « report à nouveau », « autres réserves » et « prime d'émission »,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport du Conseil d'Administration.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Le Président explique la fiscalité applicable à la distribution proposée de 44 137 578 euros, soit 0,30 euro par action : en application de l'article 112 du Code général des impôts, 32 836 819,82 euros, soit 0,2232 euro par action, s'analysent en une répartition de revenus distribués et 11 300 758,18 euros, soit 0,0768 euro par action, représentent une restitution d'apports d'associés.



Un actionnaire demande l'ANR de la Société à la suite de la distribution : l'ANR s'élèvera à environ 100 000 000 euros.

Un actionnaire demande la répartition du patrimoine du Groupe : Le Président précise qu'il est essentiellement situé à Paris et un immeuble se trouve à Bruxelles.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution (*Distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « report à nouveau », « autres réserves » et « prime d'émission »*)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration décide de mettre en distribution la somme de 44 137 578 euros, soit 0,30 euro pour chacune des 147 125 260 actions composant le capital social à prélever d'une part, sur les réserves disponibles de la Société, à savoir les postes de réserves « report à nouveau » à concurrence de 7 153,20 euros et « autres réserves » à concurrence de 32 717 804,98 euros et d'autre part, sur le poste « prime d'émission » à concurrence de 11 412 619,82 euros, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2017.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de prendre toutes dispositions utiles pour la mise en exécution de la présente résolution, d'assurer la mise en paiement de la somme distribuée à titre exceptionnel dans les meilleurs délais et de procéder au paiement à chaque actionnaire de la somme mise en distribution qui lui est due et qui interviendra en numéraire.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de cette distribution exceptionnelle, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes non versées à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée prend acte des distributions de dividendes suivantes intervenues au cours des trois derniers exercices clos :

	31/12/2014 (par action)	31/12/2015 (par action)	31/12/2016 (par action)
Dividende distribué	néant	0,39 €	0,40 €
Montant global (en milliers d'€)	néant	57 379 K€	58 850 K€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOIX POUR : 76 246 579

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Deuxième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOIX POUR : 76 246 579
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 10.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

